

# Pour résumer, quels postes puis-je demander ?

## Adjoint en élémentaire Adjoint en maternelle

**Attention** aux postes dans les écoles primaires : les affectations des PV d'installation seront à respecter.

## Remplaçant = Brigade (Tr Sans Spec)

Soit géré par l'IA soit par la circonscription (nom identique, il faut consulter la liste par école)

## Brigade ASH (Tr ASH)

Remplacements uniquement de collègues en ASH (sans CAPPEI, uniquement à titre provisoire)

## Adjoint en élémentaire sur un poste fléché LVE

Vous enseignez la langue dans votre classe + dans 2 autres classes de l'école (échanges de service)

## Brigade REP+ (Tr. Ani. Pedag)

Remplacements uniquement en REP+ avec planning annuel

## Postes ASH - enseignement

spécialisé (Segpa, Rased, UE, Ulis...)  
Sans CAPPEI, uniquement à titre provisoire

## Poste à exigences particulières

A demander au mouvement mais il faut être sur une liste d'aptitude et donc avoir passé un entretien avec avis favorable AVANT le mouvement pour pouvoir demander ces postes.

## Adjoint en élémentaire dans une classe à horaire aménagé (Hr Amen)

Vous enseignez avec des horaires spécifiques pour les élèves.  
TRES PEU de postes

## TS dans une circo

Vous complétez des collègues à temps partiels ou des décharge de direction ou de Pemf (2 à 4 classes possibles). Il y a un mini mouvement pour choisir les fractions.

## Poste de direction (Dir)

Il faut être sur liste d'aptitude AVANT de postuler OU attendre les demandes d'intérim après les résultats du mvt.

## Décharge totale de direction (Dech Dir)

Vous enseignez dans une classe « classique », liste postes à part


## UPE2A (enfants allophones)

Priorité aux titulaires d'une certification FLS ou FLE.

**Postes à profil** : appels à candidatures spécifiques.

 Titre  
Définitif

 Titre Provisoire si pas  
de Cappei ou pas  
certification FLS

 Entretien à passer pour être  
sur la liste d'aptitude et obtenir  
le poste au barème